Règlement du Festival de Théâtre Amateur « Gaby Laboucarie », les week-ends de l'Ascension au CMCL de Gap

Article 1 : **Les organisateurs**

Le Comité Départemental du Théâtre Amateur des Hautes-Alpes (CDTA 05) organise chaque année au moment du week-end de l'Ascension (date variable mais qui se situe très généralement au mois de mai) un festival de théâtre amateur à Gap. En hommage à sa fondatrice, ce festival porte le nom de Gaby Laboucarie. L'annonce officielle du festival est faite sur les sites internet de la FNCTA et transmise, par mail, aux présidents des Unions Régionales et des Comités Départementaux.

Article 2 : Esprit du Festival Gaby Laboucarie

Le Festival Gaby Laboucarie a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. La programmation prend en compte la diversité et la qualité des représentations comme condition de sélection des spectacles.

Article 3 : Spectacles

7 SPECTACLES SONT PREVUS sur le week-end de l'Ascension :

Un spectacle le mercredi (veille de l'ascension) en soirée d'ouverture à 21h
Le jeudi (jour férié de l'ascension) : 2 spectacles, l'un à 16h30, l'autre à 21h
Le vendredi : 2 spectacles, l'un à 16h30, l'autre à 21h
Le samedi : 2 spectacles, l'un à 16h30, l'autre à 21h

3-1 : Candidatures :

A l'exception des compagnies du Comité Départemental des Hautes- Alpes, toutes les compagnies **adhérentes à la FNCTA** et à jour de leur cotisation peuvent présenter leur candidature au Festival Gaby Laboucarie
Pour cela, elles doivent remplir et nous adresser un dossier d'inscription accompagné des pièces demandées.
Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site **cd05theatreamateur.fr** à partir du **1er novembre** de l'année précédant le festival

Le dossier d'inscription, dûment rempli et accompagné du dvd de la pièce, doit parvenir au CDTA 05 avant le 1er février à l'adresse suivante :

Brigitte Benguerine – Festival Gaby Laboucarie -
16, rue des Jardins - Bât C - 05000 Gap

Afin d'éviter des complications dans la programmation et la sélection de spectacles qui s'avèrent en fin de compte indisponibles, il est demandé aux responsables de compagnies de bien s'assurer de la disponibilité des comédiens et régisseurs avant d'envoyer leur dossier de candidature.
S'il y a une impossibilité sur un jour ou une heure de programmation, veuillez le précisez dès l'inscription dans le dossier

3-2 : Sélection :

Le festival accueille tous les styles théâtraux. La durée souhaitée pour un spectacle est de **1h00 à 1h30.**
Impératif : Chaque spectacle doit être enregistré sur dvd (transmis avec le dossier d'inscription).
Le comité de pré-sélection, après avoir visionné les dvd établira la programmation, au plus tard le **1er mars**.
Les résultats de la sélection seront publiés sur le site cd05theatreamateur.fr et notifiés par mail aux compagnies, retenues ou non. Les dvd des spectacles non retenus peuvent être retournés sur demande des compagnies.

Chaque compagnie **retenue** devra fournir avant le **1er avril:**

- Pour la communication et la présentation des pièces du festival dans les locaux du CMCL :

2 affiches papier en format A3, quelques photos de bonne qualité du spectacle version papier et éventuellement articles de presse sur le spectacle, … le tout transmis par voie postale

- Pour la communication à la presse :

Une reproduction de l'affiche, des photos en format JPEG et tout document utile concernant la pièce, l'auteur, la compagnie… à transmettre par Internet sous forme de fichier Word ou PDF.

Pour le jour du spectacle, les troupes pourront apporter leurs propres programmes destinés au public.

Les compagnies retenues ont à charge de faire la déclaration sacd (et s'il y a lieu sacem) de leur spectacle, dans les 15 jours précédant la représentation. Le Comité Départemental de Théâtre Amateur des Hautes-Alpes sera mentionné comme organisateur avec adresse de la facture par mail au : cdta05@orange.fr ou par courrier au : Comité Départemental de Théâtre Amateur 05, Centre Social du centre-ville, rue Pasteur Prolongée, 05000 GAP

3-3 : conditions du déroulement des spectacles :

Les spectacles ont lieu dans la salle du Centre Municipal Culture et Loisirs de Gap (C.M.C.L.) dont la jauge est de 250 places environ.
Les modalités d'accueil des Compagnies (heure d'arrivée, lieu, téléphone de contact…) seront fixées entre le responsable de la compagnie et le responsable du festival.

Le responsable de la compagnie retenue recevra par mail la fiche technique du CMCL et devra communiquer en retour par mail le plan de feux du spectacle au plus tard **15 jours** avant la date de la représentation.
Les plans de feux devront être adaptés aux exigences du festival, c'est-à-dire que le temps de réglage devra être compatible avec les plages horaires définies ci-dessous :

Les plages horaires pour l'installation des décors et le réglage des lumières sont les suivantes

Spectacle de 16h30 :
Mise en place des décors et lumières de 14h00 à 16h00
Impératif après le spectacle : plateau dégagé pour 18h30 au plus tard

Spectacle de 21h00 :
Mise en place des décors et lumières de 18h30 à 20h30

Il sera possible aux régisseurs de communiquer au préalable avec le Régisseur Général du CMCL : francois.pinoteau@ville-gap.fr ou 0699799985

Les organisateurs ne fourniront aucun décor ni accessoire. Chaque compagnie devra donc prendre ses dispositions en conséquence

3-4 : Conditions matérielles :

Chaque compagnie, ayant joué son spectacle, bénéficiera d'un défraiement pour les trajets. Le montant en sera communiqué aux compagnies retenues, en même temps que l'annonce de leur sélection. Une collation sera servie aux compagnies après leur spectacle. Les frais d'hébergement, s'il y a lieu, restent à la charge des compagnies.

Article 4 : Contacts :

Pour toute demande d'information s'adresser à : cdta05@orange.fr
Site : www.cd05theatreamateur.fr